

## Jean-Baptiste André Godin à Henri de Hulster, 28 juin 1879

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 1 p. (120r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Henri de Hulster, 28 juin 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49914>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 juin 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Hulster, Henri de](#)

Lieu de destination Crespin (Nord)

## Description

Résumé Sur le sondage de Guise. Sur le solde du compte de Henri de Hulster. Godin rappelle à de Hulster que ce solde laisse à sa charge tout le temps perdu, y compris celui pendant lequel Maurois était au « violon ».

Support La signature de la lettre n'est pas copiée.

## Mots-clés

[Finances d'entreprise](#)

Personnes citées [Maurois \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

Quinze 18 Juin 79

120

Monsieur. D'Halster.

Mal-épue votre lettre du 27<sup>me</sup> Juin  
dans laquelle vous me envoyez l'ordre de  
verser le solde du compte, conformé-  
ment à mes lettres précédentes. Si il est  
possible pour vous des points qui ne soient pas  
évidents par les explications que je vous  
ai données, veuillez me les demander, apres  
que je vous donnerai de nouvelles explica-  
tions.

Comme je vous l'ai dit, le règlement  
que je vous ai fait faire à ma charge  
tient le temps pendant que nous traçons  
compte, même celui pendant lequel  
l'aurait été au violon; et ce règlement  
le renferme dans l'interprétation tout en votre  
faveur des termes des engagements que vous  
avez pris à mon égard.

Veuillez agréer, Monsieur, mes  
civilités parfaites.